

LE PIAN-MÉDOC

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
5			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS

L	M	M	J	V	S	D
9				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
14	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
18			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

*EXCEPTIONNELLEMENT LA COLLECTE REPRENDRA LE JEUDI 9 MAI FÉRIÉ ET SERA DÉCALÉE D'UN SEUL JOUR.

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
22				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
27	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
31			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
35					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
40	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
44			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
48						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- Collecte tri semaine paire
- Collecte tri semaine impaire

Pensez à SORTIR vos bacs la VEILLE au soir ! Rentrez-les APRÈS la collecte.*

Collecte tous LES JEUDIS
Collecte le jeudi tous LES 15 JOURS
selon secteur semaines paires ou impaires (cf. verso du calendrier)

DÉCALÉE D'UN JOUR après un JOUR FÉRIÉ

*PÉRIODE ESTIVALE : selon les conditions climatiques, les collectes de l'après-midi sont susceptibles d'être décalées le matin sans avertissement, pensez à sortir vos bacs la veille au soir !

EMBALLAGES ET PAPIERS

» Tous les emballages en plastique.
» Tous les emballages en métal.
» Tous les cartons, cartonnettes et briques alimentaires.
» Tous les papiers (SAUF essuie-tout, mouchoirs et papier peint).

+ nouveaux!
» Pots, barquettes, films, sacs, films plastiques, sachets, tubes, sur-emballages ...
» Capsules de café ou thé, blisters de médicaments, petits contenants ...

en vrac
bien vidés
non lavés
non imbriqués

Gagnez de la place en aplatissant vos bouteilles et briques alimentaires

Attention!
» Les gros cartons bruns vont à la déchèterie, ils sont interdits dans les bacs de tri.
» Les sacs jaunes ne doivent plus être utilisés.

DÉCHETS COMPOSTABLES

» Les déchets de jardin

» Les déchets alimentaires

DÉCHETS NON RECYCLABLES

» Tous les déchets qui ne sont pas des emballages recyclables : vaisselle cassée, déchets sales (mouchoirs, lingettes, couches), petits objets en plastique, ...

à déposer en sacs fermés

LE PIAN-MÉDOC

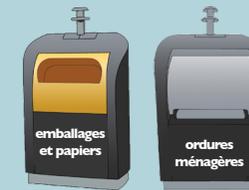
COLLECTE DU TRI SECTEUR SEMAINES PAIRES

- » Allée Brémontier
- » Allée Balzac
- » Allée des Bords de Jalles
- » Allée des Bruyères
- » Allée des Chevreuils
- » Allée des Ecureuils
- » Allée des Palombes
- » Allée Montesquieu
- » Allée Saint-Seurin
- » Chemin Cazeau Biel
- » Chemin Bolonat
- » Chemin Bourguignon
- » Chemin de Canada
- » Chemin de Chopinot
- » Chemin de la Boëtie
- » Chemin de la Lande
- » Chemin de la Palanquette
- » Chemin de la Prade du Boucheau
- » Chemin de Lamourous
- » Chemin de l'Eau
(Jusqu'au n°468 et n°523)
- » Chemin de Malleret
- » Chemin de Morian
- » Chemin des Aubépains
- » Chemin des Bouvreuils
- » Chemin des Chardonnerets
- » Chemin des Eglantiers
- » Chemin des Mésanges
- » Chemin Palus
- » Chemin des Pinsons
- » Chemin des Rossignols
- » Chemin des Rouges Gorges
- » Chemin des Vignes
- » Chemin du Bois d'Aubigny
- » Chemin du Camp
- » Chemin du Dragon
- » Chemin du Petit Poujeau
(à partir du n°464 et n°497)
- » Chemin Duthil
- » Chemin Gossemin
- » Chemin le Balesta
- » Chemin Pichevin
- » Impasse Bertranot
- » Impasse Bidouet
- » Impasse des Hibiscus
- » Impasse du Petit Feydiou
- » Impasse Gardian
- » Impasse l'Aygue Milliade
- » Lotissement des Chênes
- » Lotissement la Lande de Garlyon
- » Lotissement le Verger
- » Lotissement les Ajoncs
- » Lotissement les Clairières
- » Route de Pauillac
- » Rue Châteaubriand
- » Rue de la Fontaine
- » Rue de l'Usine
- » Rue Diderot
- » Rue Frédéric Mistral
- » Rue Jean Giono
- » Rue Jean Giraudoux
- » Rue Jean-Jacques Rousseau
- » Rue Michel de Montaigne
- » Rue Michelet
- » Rue Pasteur
- » Rue Rosa Bonheur
- » Rue Victor Hugo
- » Rue Voltaire

COLLECTE DU TRI SECTEUR SEMAINES IMPAIRES

- » Allée de Geneste
- » Allée de Pétrucail
- » Allée de Sénéjac
- » Allée des Châtaigniers
- » Allée des Fougères
- » Allée des Giroles
- » Allée des Pins
- » Allée des Vergnes
- » Allée du Médoc
- » Allée Grammont
- » Beaulieu
- » Chemin d'Ardouin
- » Chemin de Bernet
- » Chemin de Blanquefort
- » Chemin de Boutuge
- » Chemin Chabanaud
- » Chemin de Courmateau
- » Chemin de la Font Martin
- » Chemin de la Parge
- » Chemin de la Tite
- » Chemin de l'Eau
(à partir du n°925 et n°984)
- » Chemin Lestage
- » Chemin de Maupan
- » Chemin de Renaurey
- » Chemin de Ségonne
- » Chemin de Tégula
- » Chemin de Trétinot
- » Chemin des Peyreyres
- » Chemin du Luget
- » Chemin du Pas de Lartigue
- » Chemin du Petit Poujeau
(Jusqu'au n°401 et n°414)
- » Chemin du Sable
- » Chemin Molinier
- » Impasse Auquin
- » Impasse des Chèvrefeuilles
- » Impasse des Pourreys
- » Impasse du Château
- » Impasse du Garlic
- » Impasse du Pontet-ouest
- » Impasse Léo Valentin
- » Impasse Maison Neuve
- » Impasse Matalin
- » Impasse Molinier
- » Le Bois du Luget
- » Lotissement Bois du Luget
- » Lotissement des Genêts
- » Lotissement Domaine de Lartigue
- » Lotissement la Prairie
- » Lotissement le Lac
- » Lotissement les Arums
- » Lotissement les Fougères
- » Lotissement les Touleyres
- » Lotissement Marlène
- » Route d'Arsac
- » Route de Soulac
- » Rue Alain Colas
- » Rue Albert Camus
- » Rue Alfred de Musset
- » Rue Charles Gounod
- » Rue Claude Debussy
- » Rue des Acacias
- » Rue du Pontet
- » Rue Francois Mauriac
- » Rue Georges Bizet
- » Rue Hector Berlioz
- » Rue Jean Elysée Delaube
- » Rue Jean-Philippe Rameau
- » Rue Lionel Terray
- » Rue Maurice Ravel
- » Square des Bolets
- » Square des Chanterelles
- » Square des Coulemelles
- » Square des Morilles
- » Zone Artisanale du Luget

BORNES ENTERRÉES



» Avenue Pasteur
(parking de l'école)

BORNES À VERRE



- » bien vidés
- » non lavés
- » sans bouchons ni couvercles



» Tous les emballages en verre, bouteilles, pots, bocaux et flacons ...



- » Rue de la Fontaine (Feydiou)
- » Allée de Pétrucail (Les Airials)
- » Rue Pasteur (parking de l'école)
- » Allée de Sénéjac

BORNES À TEXTILE



En sacs fermés



» 463 Rue Pasteur (parking de la boulangerie)

DÉCHÈTERIES > les déchets exceptionnels et/ou volumineux



Carte d'accès obligatoire

Déchèterie d'Arsac (particuliers et professionnels)
Avenue de Lesclause - 33460 Arsac

Déchèterie de Cussac (particuliers uniquement)
Route de Saint Laurent - 33460 Cussac-Fort-Médoc

Horaires : www.cc-medoc-estuaire.fr

UN DOUTE, UNE QUESTION, UNE ENVIE D'EN SAVOIR PLUS :

Rubrique → "Gestion des déchets" sur www.cc-medoc-estuaire.fr

Téléphone : 05 18 06 10 34 / mail : decheterie@medoc-estuaire.fr